



## COMMUNIQUE INTERSYNDICAL AUX SALARIES DU 22 janvier 2016

### CDFT uniquement sanef, CFE-CGC, CFTC, SUD, UNSA

Lors de la deuxième réunion de négociation portant sur le « **Nouveau Contrat Social du groupe sanef** » du 22 janvier 2016 et à l'issue de la présentation de l'ordre du jour par le DRH, la déclaration ci-dessous a été lue en séance et remise en main propre à la Direction. Cette déclaration commune de la CFDT (uniquement sanef), de la CFE-CGC, de la CFTC, de SUD et de l'UNSA fait suite à la première réunion plénière de présentation de la négociation.

L'accord GPEC, actuellement en vigueur et prolongé jusqu'au 31 mars 2016, doit légalement faire l'objet d'une nouvelle négociation.

**Mais** la Direction profite de la situation pour dénaturer cette GPEC en « Contrat Social » incluant l'annonce directe d'une diminution de **plus de 300 emplois dans le groupe sur 3 ans** (2016-2018) dès la première réunion du 10 décembre 2015.

Lors de la négociation du 22 janvier, après lecture et remise en main propre de la déclaration, les organisations syndicales CFDT (uniquement sanef), CFE-CGC, CFTC, SUD et UNSA quittent la séance.

Le DRH exprime son mécontentement et déclare : « Je plains ceux qui vous ont élus ! » et invite les organisations syndicales restantes à poursuivre la négociation.

Nous, organisations syndicales signataires de cette déclaration, souhaitons une négociation GPEC constructive, soucieuses des intérêts essentiels des salariés du groupe.